Focus sur l'apprentissage

Apprentissage

L’apprentissage est avant tout une voie d’excellence !

Synonyme de réussite, d’emploi, d’épanouissement personnel et professionnel, l’apprentissage est un mode de formation initiale par alternance accessible pour tous les jeunes de **16 à 29 ans**. Il conjugue une formation théorique dispensée dans un centre de formation des apprentis (CFA) et une formation pratique effectuée chez un employeur.

La formation en apprentissage permet d’obtenir un diplôme d'État ou un titre à finalité professionnelle inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

L’apprentissage s’effectue dans le cadre d’un contrat de travail et sous la supervision d’un maître d’apprentissage en entreprise. Tous les diplômes du CAP au Master peuvent être obtenus via l'apprentissage dans tous les secteurs. L'apprentissage est une manière d'accéder plus vite au marché du travail et d’acquérir une expérience de terrain. Sept mois après leur formation, trois apprentis sur quatre occupent un emploi.

L’entrée en apprentissage peut-être précédée d’une préparation à l’apprentissage

L'apprentissage en Normandie, c'est :

- 130 CFA et 300 sites de formation sur tout le territoire
- Plus de 45 000 apprenti/es
- + de 300 métiers
- + de 500 formations
- 3 apprentis sur 4 en emploi 7 mois après leur sortie d’apprentissage

Les avantages d'être apprenti

L’apprentissage t'apporte de nombreux avantages!

- L’obtention d’un diplôme ou titre professionnel, à tout niveau de formation, du CAP au bac+5 et dans un large choix de métiers
- L’apprentissage d’un métier sur le terrain, accompagné par un professionnel, le maître d’apprentissage
- Une rémunération pendant la formation et la gratuité des frais de formation
- La mise en pratique des enseignements théoriques
- Une insertion professionnelle favorisée par l’expérience acquise et l’opportunité d’être embauché directement à la fin de ton contrat

Les principales conditions pour se former par la voie de l'apprentissage

Tous les jeunes âgés de 16 à 29 ans peuvent être recrutés comme apprentis(es).
Il existe des dérogations avant 16 ans et au-delà de 29 ans si tu es reconnu travailleur handicapé, sportif de haut niveau ou si tu as un projet de création ou de reprise d’entreprise nécessitant le diplôme préparé.

Quels types de diplômes peuvent être préparés

Niveau 3 - premier niveau de qualification

- Le Certificat d’Aptitude Professionnelle (CAP) et CAP agricole se prépare en 2 ans et permet d’obtenir une qualification pour un métier déterminé.
- Le Brevet Professionnel Agricole (BPA) permet d’obtenir une qualification professionnelle d’employé ou d’ouvrier qualifié dans le domaine agricole et para-agricole.

Niveau 4 - équivalent Baccalauréat

- Le Baccalauréat Professionnel (Bac pro) se prépare en 3 ans et apporte les connaissances techniques et pratiques approfondies exigées par l'exercice d'un métier. Il peut se préparer en 2 ans après un BEP ou un CAP du même secteur d'activités, un autre bac...
- Le Brevet Professionnel (BP) et BP agricole atteste l’obtention d’une qualification supérieure et facilite la création de sa propre entreprise. Certains BP sont obligatoires pour les professions réglementées.
- Le Brevet Technique des Métiers (BTM) permet d’acquérir une qualification professionnelle dans le secteur de l'artisanat et permet d'évoluer vers des responsabilités d'encadrement et de production.
- Le Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) se prépare en 1 an et atteste des compétences professionnelles indispensables à l'exercice de métier dans une spécialité donnée de l'animation.

Niveau 5 - équivalent Bac+2

- Le Brevet Technicien Supérieur (BTS) et BTS agricole (BTSA), se prépare en 2 ans. Il amène à une qualification permettant d'exercer des responsabilités, d'assumer des tâches d'encadrement.
- Le Diplôme Universitaire Technologique (DUT) se prépare en 2 ans. Il forme des personnels d'encadrement connaissant l'ensemble des fonctions de leur spécialité et capables de s'adapter à une famille d'emplois dans la production,

la recherche appliquée ou les services.

Niveau 6 - équivalent Bac+3 ou 4

- La Licence Professionnelle se prépare en un an à l'Université après la validation de deux années d’études d’enseignement supérieur ou un d’un titre ou un diplôme homologué par l’Etat au niveau 5.
- Le Diplôme de Comptabilité et Gestion (DCG) sanctionne un niveau de connaissances générales et spécialisées en comptabilité et gestion.

Niveau 7 - équivalent Bac+5

- Le Diplôme d’Ingénieur est accessible dès la validation d’un Bac +2 et permet l’exercice de cadre technique grâce à trois années de formation.
- Le Master, il valide cinq années d’études post Bac. Il associe formation générale et formation professionnelle et permet de s'initier à la recherche scientifique correspondante.
- Le Diplôme Supérieur de Comptabilité et Gestion (DSCG) ouvre la voie aux carrières d'expertise comptable et de commissariat aux comptes.

D’autres diplômes peuvent s’effectuer en apprentissage comme la **Mention Complémentaire** ou le **Certificat de Spécialisation**. L’apprentissage peut aussi passer par l’obtention de **titres professionnels** délivrés par le ministère du Travail et enregistrés dans le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

Je deviens ambassadeur de ma formation

Vous êtes apprenti et vous souhaitez vous engager auprès des normands pour les aider à trouver leur voie ? Devenez "**Ambassadeur formation**" et faites découvrir votre formation, votre parcours, votre quotidien, votre projet...

- Destination métiers / devenir ambassadeur

Pour aller plus loin

Le guide de l'apprentissage en Normandie

Ce guide a pour but d’aider les élèves et leur famille dans leur réflexion sur l’orientation. En présentant cette modalité de formation, il répond aux questions que vous pourriez vous poser sur l'apprentissage et vous donne quelques pistes pour vous y engager.

De plus il recense l'ensemble des formations professionnelles (classées par domaine) proposées sur le territoire normand.

- Le guide de l'apprentissage en Normandie